



On veut du bonheur !!!

PROJET ASSOCIATIF GLOBAL (PAG)

2024 >> 2028



« NOUS NOUS DEVONS D'AGIR DANS UN CONTEXTE PEU FAVORABLE À LA PRISE EN COMPTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

Le projet associatif est un véritable engagement politique de notre association. Il affirme les grands principes et fixe la feuille de route pour nos adhérents, nos partenaires et nos professionnels. Il réaffirme également la place que tient notre association dans le paysage, association parentale et familiale, militante et agissante pour le mieux-être des personnes en situation de handicap, nos enfants, nos frères, nos sœurs, nos amis.

Le Projet Associatif Global c'est l'affirmation du sens de notre action, de ce qui nous anime et de ce pourquoi nous agissons.

Un projet associatif global s'inscrit dans une continuité mais également dans un contexte.

UN CONTEXTE À LA FOIS INTERNATIONAL, NATIONAL MAIS AUSSI LOCAL

Le contexte international a été fortement bousculé ces 3 dernières années par une crise sanitaire mondiale, des migrations à l'échelle mondiale, un réchauffement climatique qui s'accélère et un conflit en Europe, aux portes de notre pays. Tout ceci a eu comme conséquence de questionner à nouveau notre société : le libre marché ne nous protège pas, la planète doit être protégée pour être sauvée, l'être humain doit être considéré et respecté et enfin la violence entre pays ne peut être acceptée. Il nous faut refaire société dans une logique de développement durable.

Au niveau national, la crise économique a fortement ébranlé l'équilibre financier, le conflit ukrainien a accéléré l'inflation et le Gouvernement engage des réformes importantes. Par ailleurs, l'ONU a été très critique envers l'État Français en matière

de politique en direction des personnes en situation de handicap. Ce qui va obliger le gouvernement à repenser sa politique dans un contexte peu favorable, puisqu'il doit faire face également à une crise dans les hôpitaux mais plus largement dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Au niveau local, le département de la Meuse, département rural, doit faire face à une augmentation de ses dépenses avec une faible progression de ses recettes et une marge de manœuvre restreinte. Le secteur économique connaît un certain essor mais doit faire face à une carence de main d'œuvre. Nous nous devons d'agir dans un contexte peu favorable à la prise en compte des personnes en situation de handicap.

CONTINUITÉ DE NOTRE ACTION

Notre association a entamé des virages importants, en matière de travail ou encore d'habitat. Nous avons développé une nouvelle offre d'emploi avec les entreprises adaptées mais aussi avec des sociétés afin de promouvoir l'accès à l'emploi aidé ou ordinaire.

L'habitat inclusif et l'intermédiation locative sont venus enrichir notre offre. Nous allons inscrire notre action des 5 prochaines années dans l'affirmation de nos choix stratégiques en matière d'emploi et d'habitat. Il va falloir asseoir ces dispositifs. La confirmation de leur implantation passe par la finalisation des actions et l'assise financière à trouver.

Lors de notre projet associatif global 2018-2023, nous avons inscrit l'expérimentation du principe d'auto-détermination, pour en faire un principe fort de notre projet associatif global.



L'autodétermination, c'est quoi ?

C'est en lien avec la liberté de décider, le pouvoir de dire, de choisir et d'agir, en fonction de ses désirs, projets et valeurs mais aussi de son environnement. Cette capacité se construit tout au long de l'existence et se cultive au contact des autres.

L'autodétermination, c'est pour qui ?

L'autodétermination concerne tout le monde mais les personnes en situation de handicap rencontrent souvent des barrières sur leur chemin.

L'autodétermination, comment on fait ?

Comment fait-on quand on vit en établissement d'hébergement collectif ? Comment fait-on quand on veut être parent ? Comment fait-on dans la vie professionnelle ? Comment fait-on quand ce que nous souhaitons ne correspond pas à l'offre ?

Par ailleurs, il faut reconnaître à toute personne en situation de handicap le droit de vivre en société avec la même liberté de choix que les autres. Il faut rappeler l'article 19 de la Convention Internationale des personnes handicapées (CIPH)

« Le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres

personnes, et [que les États] doivent prendre des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société ».

Chaque être humain fait partie de l'humanité, de la maison commune, donc il ne faut pas chercher à inclure la personne en situation de handicap, car elle est dans la société.

Nous avons inscrit dans notre projet associatif global 2 principes inconditionnels, qui ne sont soumis à aucune condition. L'autodétermination et la société inclusive sont les deux éléments importants à notre projet associatif global, qui s'inscrit dans une société en évolution. Or, nous ne pouvons pas entretenir des relations humaines avec des miettes d'humanité. Nous affirmons que le véritable enjeu de la société inclusive, c'est le secteur associatif. Il est en mesure de pouvoir faire société en affectant, questionnant pour transformer.

« LA REFONTE VIOLENTE C'EST LA RÉVOLUTION, L'ADAPTATION C'EST LA LOGIQUE DU PAS À PAS »

CHARLES GARDOU

Notre projet associatif global va vous proposer de rentrer dans cette logique de redonner la place à l'humain, de faire société par l'autodétermination.

Il nous faut regarder l'autodétermination comme une stratégie déclinée pour améliorer la qualité de la vie. La qualité de vie, c'est atteindre les objectifs importants pour soi, ce qui amène à la personnalisation/singularisation de la démarche. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé, la qualité de vie c'est la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans son contexte, en lien avec son environnement, en relation avec ses objectifs, ses normes et ses inquiétudes.

L'autodétermination, c'est faire des choses que je décide pour moi, ma qualité de vie, ceci signifie :

1. avoir le choix parmi un ensemble d'éléments,
2. choisir,
3. mettre en place ou en action les éléments choisis.

Se pose la question de la compréhension, du porter à connaissance.

Pour les personnes en situation de handicap important, de travailler sur les préférences, pour développer de nouvelles compétences, faire des choix et ouvrir le champ des possibles.

**« NOUS AVONS DES IDÉES DIFFÉRENTES
DES ACCOMPAGNANTS »**

SYLVIE SCHWEITZER, OUVRIÈRE ESAT

L'appui à la demande est pour tous, il nous faut construire les outils pour permettre à tous de pouvoir exprimer sa demande. La lourdeur et/ou le peu d'autonomie n'excluent pas du droit. C'est à la société de s'adapter, de trouver et de développer les outils pour accéder à la citoyenneté (loi de 2005).

L'appui à l'autodétermination a pour objectifs de :

>> Soutenir l'exercice des droits fondamentaux des personnes.

>> Décentrer les acteurs des besoins de la personne au profit d'un recentrage sur ses choix qui constituent son « projet de vie », seul objet de la coopération de la personne

avec l'ensemble des acteurs.

>> Se positionner à côté de la personne et du côté de la personne.

>> Garantir l'équitabilité de la coopération entre la personne et ses environnements en prenant en compte les contraintes de chacun des acteurs.

>> Compenser la posture de « vulnérabilité », qui induirait des incapacités, qui nécessiterait d'être dans des espaces surprotecteurs, sécurisants.

Les personnes en situation de fragilité et leurs aidants méritent de pouvoir exercer leurs choix, leurs droits, au sein d'une société accessible. Pour cela, il est nécessaire de faire évoluer le modèle d'accompagnement et de soin basé sur l'offre, encore prédominant dans les secteurs social, médico-social et sanitaire.

En choisissant d'organiser cette « place protectrice » par catégories de besoins, l'administration s'est appuyée sur des spécialistes pour développer des méthodes d'évaluation des déficiences. Les établissements médico-sociaux se sont constitués en créant des solutions collectives prévues pour répondre à des catégories de besoins évalués par des experts. Cette nouvelle offre représentait alors une solution adaptée pour les familles et entourages et constituait un réel progrès. Ce système est resté cloisonné et la réglementation permet peu de transversalité et d'agilité ; elle propose peu d'ouverture sur le droit commun et d'accessibilité de l'environnement.

Il est temps d'entendre, sans la détourner, la parole de ces citoyens et de changer de raisonnement.

Denis PIVETEAU dans un rapport affirme que « face au pouvoir d'agir des personnes, il est nécessaire d'inscrire le pouvoir d'agir des professionnels. »

Ce qui signifie, qu'il nous faudra agir aussi bien auprès des professionnels-accompagnants pour passer en terme de formation de l'offre à l'appui à la demande,

et promouvoir la formation d'accompagnant assistant parcours et projet de vie comme une méthode d'approche d'appui à la demande.

Il nous faudra faire évoluer le système, et ceci nécessite une adaptation de l'offre.

Il nous faut agir pour une adaptation de l'offre spécialisé en étayage au droit commun. Ceci nécessite une certaine souplesse dans le cadre des agréments, mais aussi en s'inscrivant dans une logique de parcours. Mener une réflexion en dispositif avec la personne entre le service, l'établissement et le secteur ordinaire.

Soutenir les évolutions du milieu ordinaire, les établissements deviennent des centres de ressources. Ce qui nécessite de pouvoir mettre en place des dispositifs intégrés-centre de ressources, arriver à faire reconnaître la qualité d'expertise, diversifier les modalités d'accompagnement, et mobiliser tous les acteurs pour avoir le bon service au bon moment.

L'enjeu est alors important pour les associations et plus particulièrement celles qui sont gestionnaires, car ces modifications impactent également la place que celles-ci tiennent dans la société.

Dans le contexte actuel, c'est le positionnement du militant qui questionne. En faisant adapter l'offre en la détachant du sens que cela prend ceci amène à une perte dans l'implication. Il faut au secteur associatif d'affirmer à ce qu'il croit pour qu'il puisse vendre à des gens non pas ce qu'il produit mais ce en quoi il croit.

LES PERSONNES N'ADHÈRENT PAS POUR CE QUE VOUS FAITES MAIS CE POURQUOI VOUS LE FAITES

En affirmant le principe de l'autodétermination pour la personne en situation de handicap dans une société qui s'adapte pour lui permettre d'y vivre sa citoyenneté, une association et d'autant plus gestionnaire et en plus familiale, pose la question de sa place à tenir.

Si l'objet de son action est de donner des réponses, sa logique est de pouvoir agir dans des recherches de places nouvelles.

Si l'objet de son action est de permettre à la personne en situation de handicap de pouvoir vivre en citoyen, sa logique est de pouvoir adapter les moyens spécialisés en étayage du droit commun.

Si l'objet de son action est de pouvoir accompagner l'expression du besoin de la personne fragilisée ou vulnérable, y compris de son parent ou de l'aidant, sa logique va être de construire une nouvelle réponse associative.

Voici notre véritable enjeu, en inscrivant l'autodétermination comme un principe inconditionnel, nous nous engageons également dans une volonté d'adaptation de la société, désignée comme inclusive.

Notre modèle associatif doit évoluer, pour prendre en considération la demande de la personne tout en faisant évoluer nos pratiques d'accompagnement et évoluer l'offre pour se rapprocher au plus près de la demande. Nous avons choisi de nous appuyer sur l'innovation, affirmant ainsi notre place d'acteur sur le territoire.

Pour conclure, je m'appuierai sur une citation de Martin Luther King :

« Chaque fois que vous êtes engagés dans un travail qui rend service à l'humanité, il a de la dignité, et il a de la valeur. »

Frédéric COSTE,
Président de l'ADAPEI de la Meuse

SOMMAIRE

- 2** LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADAPEI DE LA MEUSE
- 8** PRÉSENTATION DU PROJET ASSOCIATIF GLOBAL
- 10** ORGANIGRAMME
- 14** ACTIONS VIE ASSOCIATIVE
- 18** ACTIONS AGIR POUR ET DANS LA SOCIÉTÉ
- 22** ACTIONS ACCOMPAGNEMENT À PARTIR DE LA DEMANDE
- 28** ACTIONS CONTRIBUTION PAR L'INNOVATION
- 34** ACTIONS ÉVOLUTION DE L'OFFRE
- 42** GLOSSAIRE



LE PAG, C'EST QUOI ?

Le Projet Associatif Global (PAG) est un outil qui va fixer les objectifs que l'ADAPEI de la Meuse va s'efforcer d'atteindre dans les cinq années à venir. Construit sur le mode participatif, ce document est l'expression de tous les acteurs qui oeuvrent au sein de l'association :

- >> administrateurs,
- >> professionnels,
- >> familles,
- >> aidants,
- >> personnes en situation de handicap.

Véritable feuille de route, le PAG est aussi le reflet des ambitions et des valeurs qui façonnent le militantisme porté par l'ADAPEI de la Meuse depuis sa création il y a plus d'un demi-siècle. Il permet de donner du sens à l'ensemble des actions portées par l'association en fédérant autour de l'appartenance à un mouvement familial. Il se veut l'affirmation du travail engagé en faveur de l'amélioration des réponses aux besoins des personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique.

Au travers de son PAG, l'ADAPEI de la Meuse revendique toujours plus fort sa raison d'être : être le défenseur et le promoteur des droits et des intérêts des personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique.

LE PROJET DE TOUS

Pendant plusieurs mois, des groupes de travail composés d'administrateurs, de professionnels et d'usagers se sont réunis pour construire le PAG. Nourri des échanges, des témoignages et des contributions de chacun, ce projet associatif est à l'image des attentes et des ambitions de chacun : faire toujours mieux au service des personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'ADAPEI de la Meuse est une association Loi 1901 créée en 1961. Son sigle signifie littéralement « Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés en Meuse ».

Mouvement familial et militant, cette structure oeuvre pour le mieux-être et l'intégration sociale de la personne en situation de handicap intellectuel et/ ou psychique. Elle prodigue des actions en direction d'enfants, d'adolescents et d'adultes, tout en garantissant un accompagnement des familles.

LES CHIFFRES CLÉS :

38 millions d'€
de budget

1200 personnes accompagnées
de 4 à 64 ans

27 établissements et services

+ de 800 fiches de paie

410 accompagnants

350 ouvriers d'ESAT

3 secteurs : adulte / enfance / travail

DES RÉPONSES ADAPTÉES ET ÉVOLUTIVES

En sa qualité d'association de parents et d'amis, l'ADAPEI de la Meuse se positionne dans la promotion d'équipements favorisant à la fois le développement personnel de la personne en situation de handicap et l'accompagnement de la famille. En s'appuyant sur des équipes de professionnels diplômés et des établissements adaptés, elle se donne les moyens d'une prise en charge de qualité en adéquation avec les choix politiques et militants de ses administrateurs.

Au quotidien, l'ADAPEI de la Meuse agit en appliquant les mêmes valeurs et les mêmes principes voulus par ses fondateurs :

- >> Prendre en compte plutôt que prendre en charge,
- >> Respecter la personne dans ses choix, son expression et sa vie privée/intime,
- >> Individualiser et personnaliser l'accompagnement de la famille dans le cadre de l'acceptation du handicap,
- >> Tout mettre en oeuvre pour maintenir le plus longtemps possible la personne en situation de handicap intellectuel et/ ou psychique dans son environnement familial,
- >> Promouvoir et développer l'insertion du travailleur handicapé par l'activité économique en ESAT.

UNE ASSOCIATION MILITANTE ET ENGAGÉE

Lieu de rencontres, d'échanges, de formation, de convivialité, de réflexions, de propositions, de réalisations, notre association revendique de placer l'usager au coeur de son fonctionnement. Une philosophie portée par son conseil d'administration et qui lui permet de se réinventer sans cesse en concevant, animant et gérant des établissements et services répondant au plus près des besoins des personnes en situation de handicap intellectuel et/ou psychique à tous les stades de la vie.

Militante, l'ADAPEI de la Meuse poursuit également les missions inspirées par ses fondateurs :

- >> Défendre les personnes en situation de handicap,
- >> Promouvoir leur image,
- >> Les représenter (ainsi que leurs familles) auprès des pouvoirs publics,
- >> Rester proche des familles et de leurs préoccupations quotidiennes.

DÉMARCHE QUALITÉ

L'évolution de la loi a placé l'usager au coeur des dispositifs de l'action sociale et médico-sociale. Elle réaffirme les droits de la personne accueillie et prévoit les outils garantissant leur efficacité.

Fidèle aux valeurs de ses fondateurs, l'association donne une place prépondérante dans son accompagnement à la personne accueillie.

Les établissements et services de l'ADAPEI de la Meuse se sont engagés dans une démarche permanente d'évolution des activités et de la qualité des prestations délivrées en articulant la pratique de l'auto-évaluation dans le cadre de l'évolution interne, les plans d'actions et l'évaluation externe. La mise en place de cette démarche qualité a permis à l'ensemble des acteurs, bénéficiaires, usagers, familles et professionnels, de se retrouver autour d'un projet commun : l'accompagnement de la personne accueillie.

LE BUREAU
Au 1^{er} janvier 2024

Président : Frédéric COSTE

Vice-Présidents : Sandy JECKO - Christian BOHEC

Trésorier : Jean-Michel COLUSSI

Trésorier Adjoint : André LIENARD

Secrétaire : Colette FERON-GRENOUILLEAU

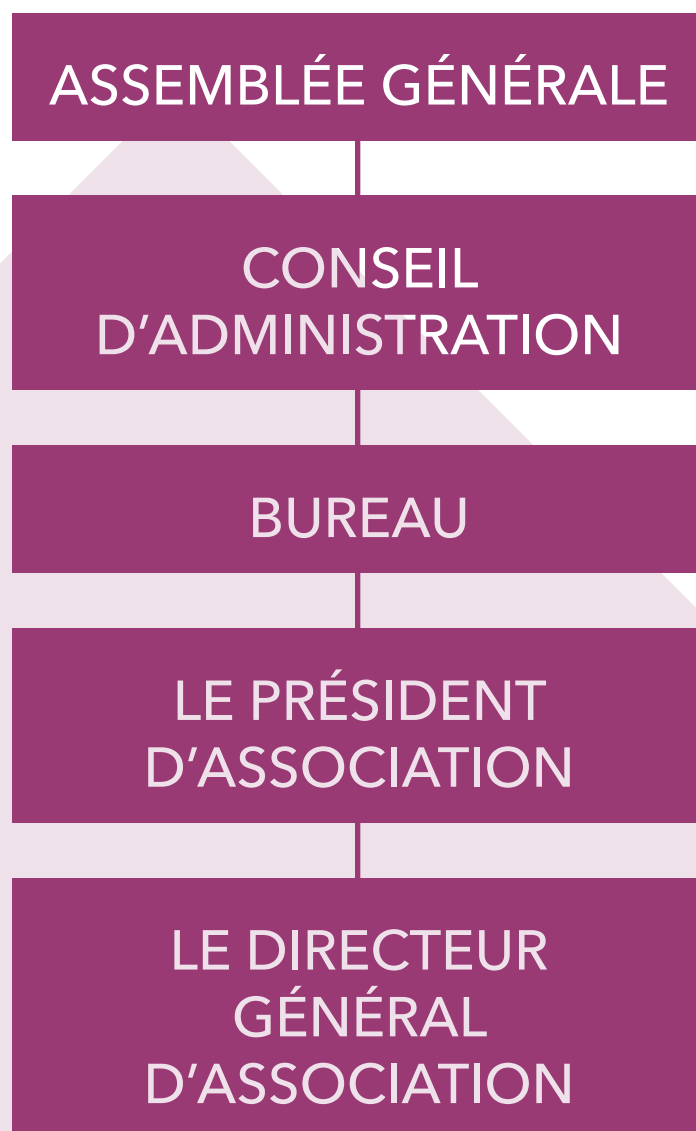
Secrétaire Adjointe : Jocelyne NICOLLE

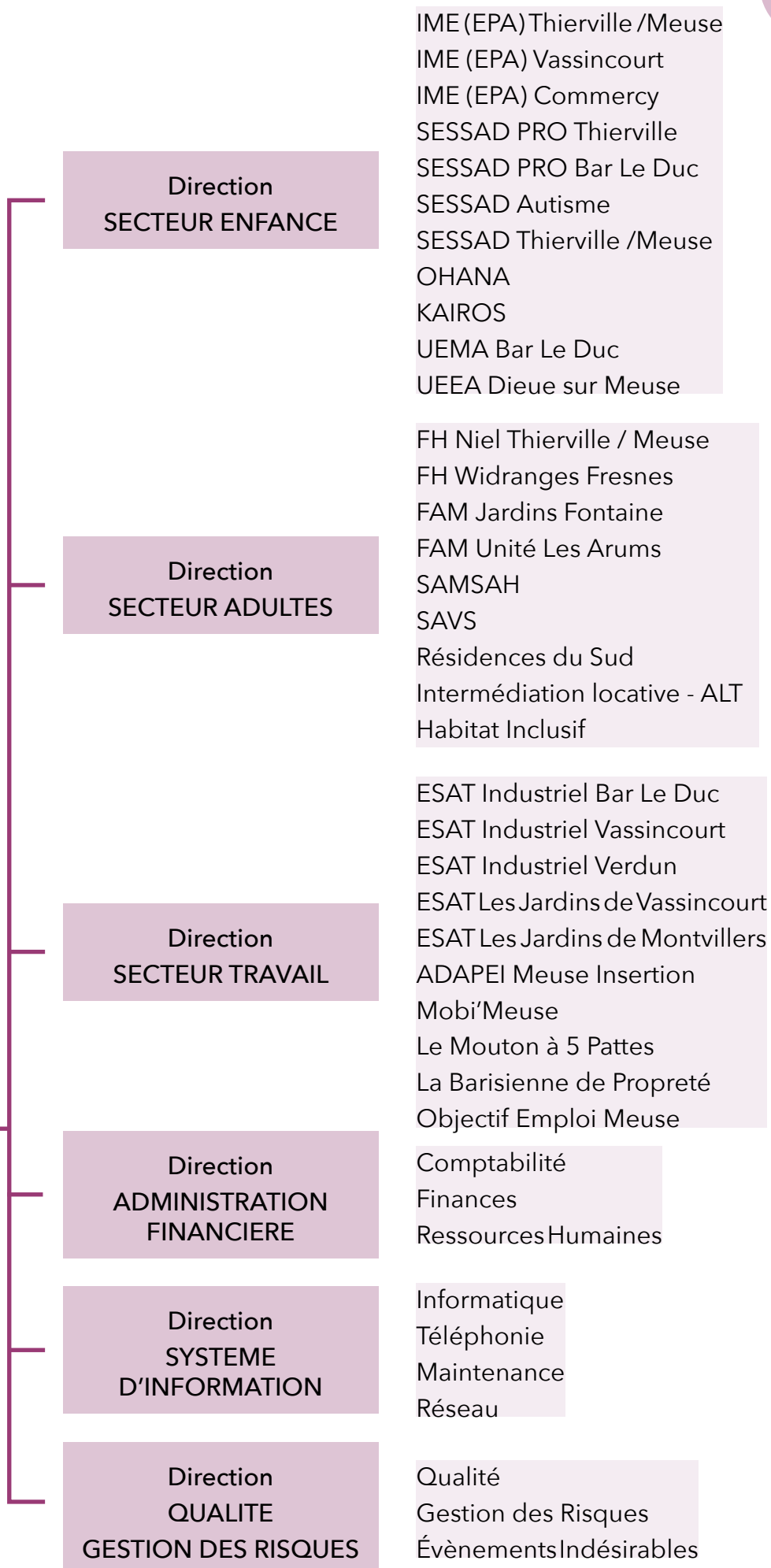
Conseil Éthique : Jacques DEFFAIN

Chargé du Patrimoine & des Travaux : Serge ALBERT

Membres : Pierre THOMASSIN - Laurence MARIN - Louis VAGNERON

ORGANIGRAMME









PROJET ASSOCIATIF GLOBAL

VIE ASSOCIATIVE

DIAGNOSTIC

Le dernier projet associatif global a mis des actions dans le cadre de l'accueil et l'accompagnement des familles. Nous constatons que nous n'avons pas pu décliner l'ensemble des actions envisagées. L'analyse que nous en faisons est que nous n'avons pas pu trouver la formule permettant d'amener les parents à contribuer à la vie associative. Nous pouvons aussi nous interroger sur le fait que les propositions d'organisation ne correspondaient pas aux projections des administrateurs et adhérents et/ou qu'il fallait modifier les actions.

Il est important que, dans le cadre de ce qui constitue nos valeurs : l'autodétermination et la société inclusive, les familles et les personnes en situation de handicap y soient acteurs. Dans cet objectif, il s'agit de pouvoir trouver le moyen de les amener à contribuer.

L'accélération de l'évolution des politiques publiques va obliger les parents et les personnes accompagnées à s'adapter rapidement. En qualité de mouvement familial militant, nous souhaitons partager, contribuer à l'accompagnement de ces politiques publiques et de ses adaptations.

Créer un climat de confiance, avec un langage adapté, afin de permettre aux parents et/ou aux personnes en situation de handicap de venir, avec un souci singulier, à se joindre à une action collective. Sortir de la logique de l'offre pour amener à la réponse.

Notre action doit promouvoir une politique de proximité afin d'affirmer la prise en compte de la diversité tout en prenant en considération la société dans sa globalité. Il s'agit aussi de proposer des actions non stigmatisantes, intégrées dans une offre commune. Nos actions pourraient être plus ouvertes, non marquées et non ciblées.

AXE 1 : CAFÉ DES AIDANTS

Nous souhaitons accompagner les parents dans des lieux qui ne sont pas trop fortement identifiés. La logique du café des aidants est développée par l'association française des aidants. Les Cafés des Aidants sont des lieux de partage, avec des temps et des espaces d'information, destinés à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de son proche.

Des rencontres ont lieu une fois par mois et sont co-animées par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur la question des aidants. A chaque rencontre, une thématique est proposée pour amorcer des échanges autour de son vécu d'aidant. L'objectif est d'offrir un lieu dédié, pour échanger et rencontrer d'autres aidants dans un cadre convivial (un café associatif, un bar, un restaurant, etc.)



AXE 2 : FORMATION

Nous devons avoir conscience qu'en affirmant l'autodétermination comme principe inconditionnel, nous nous devons d'adapter, certes, nos organisations, former nos professionnels, mais surtout il va falloir accompagner les familles et plus largement les aidants dans la prise en considération de cette logique. Le pouvoir d'agir va questionner, interroger les parents, les aidants, et aussi nos adhérents et nos administrateurs sur leur place, leur rôle.

Il nous semble important de pouvoir accompagner chacun autour de cette idée de l'autodétermination, pour ensuite construire des formations sur le principe formation/recherche afin d'accompagner la déclinaison attendue.

Au-delà d'un principe de culture commune, de prise en compte des questions de chacun, nous allons également construire une démarche contributive tout en respectant le place de chacun, l'aidant, la personne accompagnée, le professionnel et l'association.



AXE 3 : FAIRE CONNAÎTRE LES RÉPONSES

Dans sa logique de partage des réponses développées et accompagnées par l'ADAPEI de la Meuse, il est nécessaire de pouvoir partager les actions menées avec un appui d'évaluation.

Echangeant avec d'autres son expérience, notre association respecte son objet social à savoir une association parentale, qui porte à connaissance des réponses qui peuvent être reproduites dans d'autres établissements et services du département mais également à l'extérieur du département.

Le deuxième apport d'une telle démarche, c'est faire émerger et valoir la richesse de la diversité et amener potentiellement ces réponses vers d'autres publics fragiles. En effet, le principe d'accessibilité universelle développé, par exemple, dans le cadre de notre auto-école à pédagogie adaptée, a démontré que ce qui peut être déployé pour des publics en situation de handicap intellectuel peut être proposé à d'autres en difficulté d'apprentissage.

ÉVALUATION AXE 1

- >> Ouverture de deux lieux d'accueil café des aidants : Verdun 2024, Bar le Duc 2026.
- >> Mener une évaluation portant sur la fréquence et la fréquentation par site 2028.

ÉVALUATION AXE 2

- >> Programme de formation pour les familles et les aidants pour 2025 ;
- >> Construire une recherche sur la contribution des familles et/ou les aidants au principe d'autodétermination. 2027

ÉVALUATION AXE 3

- >> Une parution annuelle sur l'évolution de la démarche associative d'accompagner le principe d'autodétermination. 2026
- >> Production de fiches de bonnes pratiques. 2027
- >> Proposer une convention industrielle de formation par la recherche (CIRFE) pour accompagner la production de travail de recherche. Le dispositif de ces Conventions permet à l'entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse.

AGIR POUR ET DANS LA SOCIÉTÉ

DIAGNOSTIC

La prise en compte du handicap oscille entre la logique du droit et de l'assistance. L'accompagnement du handicap demeure le principe de l'accès de la personne fragile à ses droits. La société, lorsqu'elle évoque le handicap, a tendance à l'inscrire dans une logique assistancielle, la logique de revenu universel constitue un exemple. Enfermer la personne dans un revenu c'est aussi ne pas lui permettre d'accéder à ses droits, de lui refuser le statut de citoyen.

Nous œuvrons pour que la personne en situation de handicap vive en société, citoyen à part entière, il agit dans la société. Or, l'évolution de notre société s'accélère, des évolutions interrogent et questionnent les droits des personnes, l'association doit alors agir autour de trois plans :

- 1 Suivre les évolutions de la société, les analyser, les questionner sur l'ensemble des éléments à sa disposition : lois, circulaires, rapports, discours...
- 2 Mettre en alerte par rapport à des évolutions, dispositions, modifications. Il s'agit de mettre en avant le droit d'alerte de l'association.
- 3 Porter une vision de l'avenir, des nouvelles approches, de nouvelles méthodes dans un souci de démocratie contributive.

Et si, demain, le secteur spécialisé devenait un facteur de changement de notre société en mettant en avant la richesse de la diversité. La logique de profit et donc l'Économie sociale et solidaire est porteuse d'une autre économie et d'une autre vision du vivre ensemble. Le modèle associatif est une autre manière de répondre aux besoins de la société et des publics fragiles. Notre expérience, notre vécu doivent devenir sources et ressources pour voir la société autrement et vivre autrement.



AXE 1 : CONTRIBUTION À L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ SUR LE HANDICAP

La situation de handicap doit renvoyer d'abord à la citoyenneté avec appui pour l'accès aux droits. Nous devons continuer certaines actions engagées :

- >> Statut de salarié protégé pour les ouvriers d'ESAT.
- >> ESAT, un tremplin à l'emploi ordinaire.
- >> Valoriser la logique de parcours y compris pour ceux qui sont le moins autonomes.
- >> Droit à la parentalité.

Il est envisagé de pouvoir porter à connaissance nos actions en développant une commission sur la politique associative, qui assurerait une veille mais proposerait également des analyses, des positions à partir du travail en bureau, Conseil d'Administration, ou encore commissions. Ses actions seront validées par le conseil d'administration et donneraient lieu à des plaidoyers, des textes, des séminaires, ou encore des interventions ou parutions dans les médias.

Le secteur du handicap souffre d'un manque de considération au sein de notre société, il s'agit de pouvoir assurer une contribution à notre vie de demain et assurer un avenir citoyen aux personnes en situation de handicap.

AXE 2 : AGIR POUR RÉDUIRE L'IMPACT CARBONE DE L'ENTREPRISE

En participant au projet de développement durable et réduire l'impact carbone dans notre environnement, nous pouvons agir pour une politique de réduction de l'impact carbone. Nous pouvons également avoir une politique volontariste pour améliorer l'isolation des bâtiments, apporter des nouvelles énergies autre que fossile, ou encore le transport électrique et la mobilité douce.

Au-delà de l'empreinte carbone et de la réduction de la consommation énergétique, il s'agit d'agir pour sensibiliser les personnels et personnes fragiles en faveur de économies d'énergie. Il nous faut mener également une politique de réduction du gâchis alimentaire.

AXE 3 : MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE RSE

Nos organisations peuvent agir dans une logique de responsabilité sociale de l'entreprise. La responsabilité sociétale des entreprises désigne la prise en compte par les entreprises, sur une base volontaire, et parfois juridique, des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités.

La RSE c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable.

La norme ISO 26000, standard international, définit le périmètre de la RSE autour de sept thématiques centrales :

- 1 LA GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION ;
- 2 LES DROITS DE L'HOMME ;
- 3 LES RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL ;
- 4 L'ENVIRONNEMENT ;
- 5 LA LOYAUTÉ DES PRATIQUES ;
- 6 LES QUESTIONS RELATIVES AUX CONSOMMATEURS ;
- 7 LES COMMUNAUTÉS ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL.



ÉVALUATION **AXE 1**

- >> Plaidoyer et contribution sur une orientation. 2025
- >> Journée rencontre avec les parlementaires. 2024
- >> Contribution dans les médias et les réseaux sociaux. 2026

ÉVALUATION **AXE 2**

- >> Programme d'isolation complète des bâtiments. 2027
- >> Nouvelle source d'énergie sur Vassincourt avec chaudière biomasse. 2026
- >> Développer la biodiversité, planter des haies sur les sites de Vassincourt et Mont Villers. 2025

ÉVALUATION **AXE 3**

Entrer dans une démarche ISO 26000, ce sont des lignes directrices pour tous ceux qui ont conscience qu'un comportement socialement responsable et respectueux de l'environnement est un facteur clé de la réussite. Non seulement ISO 26000 donne la bonne ligne de conduite à suivre mais, de plus en plus, cette norme est appliquée pour évaluer l'engagement des organisations en faveur du développement durable ainsi que leur performance globale. 2029

« L'autodétermination : c'est respecter mes choix, mais aussi

- savoir ce qui est important pour moi,*
- me faire confiance.*

Dans la vie de tous les jours et dans les changements de ma vie.

Avec le "facilitateur", on discute, il me donne des conseils, j'organise des réunions pour mon projet, je choisis les personnes qui y assistent.

Le "facilitateur" m'aide, mais il ne fait pas à ma place.»

Carine, personne ayant sollicité l'appui d'un facilitateur.



ACCOMPAGNEMENT À PARTIR DE LA DEMANDE

DIAGNOSTIC :

Le Projet, en affirmant l'autodétermination comme l'un des principes inconditionnels, assure de construire pour demain un accompagnement qui va privilégier la prise en compte de la demande plutôt que l'apport d'expertise, ou l'orientation ou encore l'accueil à une offre spécialisée. Les personnes en situation de handicap ont, comme chaque citoyen, des projets et des aspirations pour leur propre vie. Toutes ces attentes de vie peuvent être rendues difficiles d'accès ou empêchées en raison des conséquences liées à un handicap.

Pour un certain nombre de personnes, cette étape empêchée, en raison du handicap d'une part, mais également en raison de phénomènes d'autocensure, de méconnaissance des possibilités, de craintes, ou de non-respect de la part des environnements des choix exprimés.

L'offre de réponses spécifiques, adaptées, sécurisantes reste souvent la seule qui détermine le choix des personnes, mais la demande est encore trop souvent contrainte de s'adapter à ce qui est possible et proposé.

Pour privilégier le libre choix, il est nécessaire de passer d'un système où l'offre de réponses détermine les parcours de vie, à un modèle où la demande est renforcée et réellement prise en compte du pouvoir d'agir plus fort sur le cours de sa propre vie.

À partir de ce constat, il est indispensable de renforcer la capacité des personnes à formuler leur projet de vie en faisant valoir plus fortement leurs choix, leurs souhaits, leurs préférences, et du besoin qu'elles estiment être prioritaires à couvrir - dans le respect de leurs droits fondamentaux notamment ceux énoncés dans la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIDPH) et dans les textes nationaux.

Le soutien à l'expression des aspirations de la personne passe par des professionnels formés à l'écoute active, en position de facilitateurs et non plus d'experts.

Basculer d'un système de prise en charge égocentré (la personne au centre) à un système de coopération équitable (le projet au centre / la personne et la famille comme coordinateur du projet / avec l'appui des professionnels du milieu ordinaire et spécialisé au service de l'adaptation de l'environnement de la personne).

Reconnaître comme valable le savoir expérientiel des personnes en situation de handicap

AXE 1 : ADAPTER LES POSTURES DES PROFESSIONNELS

Dans ce contexte de promotion/valorisation d'une société inclusive, les métiers de l'accompagnement se transforment passant d'une logique d'assistance et de prise en charge protectrice, à une logique d'autonomie visant à permettre aux personnes de construire et mettre en œuvre leur projet de vie (Chossy, 2010, Stiker, Puig et Huet, 2014).

Ces objectifs se traduisent par une transformation des structures de l'accompagnement et du soin en services (CNSA, 2015).

Dans cette perspective, les professionnels sont à nouveau invités à renforcer leurs relations avec les parents pour faire en sorte que la construction des projets et du parcours de vie ne résulte pas d'un choix contraint (Guirimand, Thouroude et Leplège, 2018), aligné, par exemple sur les capacités d'accueil des structures.

Cependant, l'action des professionnels reste souvent limitée à des fonctionnements en silos, cloisonnés par l'action publique (Lafore, 2009) et par un secteur médico-social habitué à fonctionner de manière indépendante (Chauvière et Plaisance, 2008). En d'autres termes, les projets des personnes et des familles se trouvent fréquemment contraints par les ressources disponibles au sein du secteur médico-social, que ce soit en termes de scolarisation, de logement, de formation professionnelle ou d'emploi.

AXE 2 : FACILITER L'EXPRESSION DE LA DEMANDE EN COMMENÇANT PAR LES NON VERBAUX

Durant ce projet associatif global, l'objectif est de pouvoir collecter l'expression de la demande du plus grand nombre. Par conséquent, nous allons mettre en place plusieurs modes de communication en priorité vers ceux qui connaissent des difficultés de verbalisation. Le dernier CNH a souhaité le développement de la CAA (communication alternative et améliorée), démarche dans laquelle nous souhaitons nous inscrire.

« La communication alternative et améliorée recouvre tous les moyens humains et matériels permettant de communiquer autrement ou mieux qu'avec les modes habituels ou naturels, si ces derniers sont altérés ou absents. Elle vient compenser ou remplacer un manque ou une grande déficience de parole, un défaut de langage impactant la communication, pour la faciliter sous ses deux versants expressif et réceptif ». Elisabeth Cataix-Nègre - 2017

Par ailleurs, nous ambitionnons de renforcer nos compétences sur d'autres modes de communication comme : langage des signes, Makaton, ABA, méthode Pecs avec pictogramme et également le FALC (facile à lire et à comprendre).



AXE 3 : FACILITER L'EXPRESSION DE LA DEMANDE

Afin de faciliter l'expression de la demande, il nous faut développer une approche éducative dès le plus jeune âge afin de pouvoir faire émerger la capacité d'expression des besoins. Il s'agit de pouvoir accompagner le pouvoir d'agir des personnes. Nous constatons trop souvent encore cette émergence permanente de penser à la place d'eux. Nous souhaitons remplacer le « je sais ce qui est bon pour toi » par « en quoi puis-je t'apporter un soutien pour répondre à ta demande ? ». En plus d'apprendre à savoir dire non, il s'agit aussi de construire une démarche autour du choix : habillement, orientation professionnelle, loisirs, sport...

Dans ce cadre d'action, il convient aussi de développer des modes de participation active aux règles de vie : règlement intérieur, CSE, ESAT, CSSCT ESAT, CVS...

Nous souhaitons un soutien à la démarche d'auto-représentation et par conséquent un renforcement de l'accompagnement de la section départementale « Nous Aussi », et un appui à la représentation des personnes en situation de handicap au sein du Conseil d'Administration et des commissions.

Enfin, nous aspirons à une mise en adéquation avec les méthodes existantes ou développées, des méthodes Montessori, Freinet et autres formes de formation participative. Ces méthodes seront évaluées et portées à la connaissance des professionnels.

AXE 4 : ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT ET ACCULTURATION DES ENVIRONNEMENTS Y COMPRIS LES FAMILLES

Au regard de l'appui à la demande, nous pensons qu'il est important de pouvoir acculturer l'environnement de la personne en situation de handicap, et en premier lieu sa famille. Des actions d'information et d'accompagnement des familles doivent être instaurées afin d'éviter de mettre les personnes accompagnées et les professionnels en situations difficiles. De la même manière, il faut associer les familles et les aidants à la démarche expliquant le sens et l'objet des actions mises en place. Il est proposé des lieux d'échange et d'expression autour de la parentalité et du projet singularisé.

L'autre volet important de l'environnement à prendre en considération est celui des institutions spécialisées. Il nous faut aboutir à les sortir d'une logique d'expert pour les amener à une logique de contributeur. L'accompagnement des structures de tarification et de notre environnement peut être réalisé à partir du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen (CPOM) ou des DIME (dispositif IME) ou toute autre évolution réglementaire dans le cadre d'une négociation. Nous ne pourrions pas non plus faire l'impasse de travailler avec les autres établissements et services spécialisés pour donner du sens à notre démarche et en expliquer le modèle sans l'imposer.

Enfin, le dernier volet autour de cet axe est d'engager une recherche de collaboration avec le droit commun - qui doit être privilégié - et ainsi poser le droit spécialisé comme soutien au droit commun. Les éléments de collaboration peuvent revêtir des conventionnements qui précisent le champ d'intervention de chacun ou encore les modes de suivi de parcours proposés.



ÉVALUATION **AXE 1**

- >> Nombre de professionnels APPV formés soit 15 sur 5 ans. 2024-2029
- >> Formation sur autodétermination : ensemble du personnel sur 5 ans. 2024-2029
- >> Formation des personnes accompagnées sur l'autodétermination 2024-2028

ÉVALUATION **AXE 2**

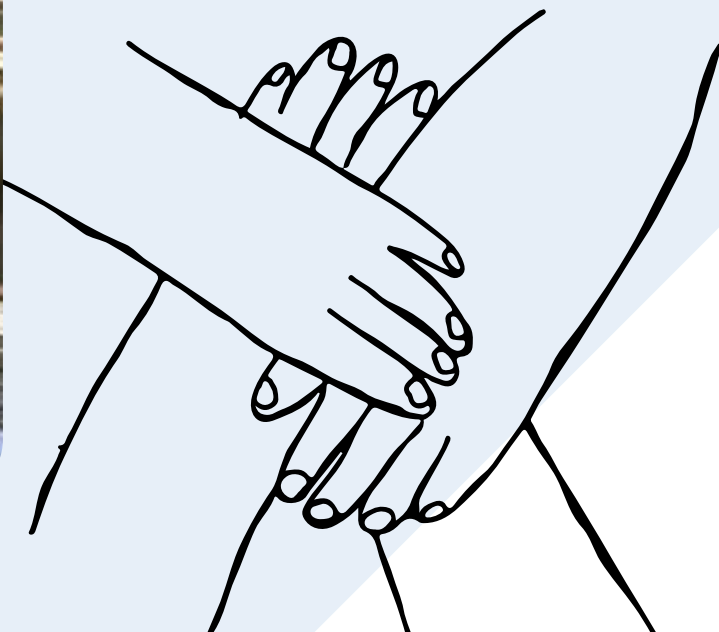
- >> Evaluation sur besoins en AAC en 2024.
- >> Formation sur les méthodes de communication chaque année pour 20 professionnels. 2025-2028

ÉVALUATION **AXE 3**

- >> Nombre de méthodes proposées chaque année. 2024-2028
- >> Une méthode nouvelle développée par an. 2025-2028
- >> Reposer une organisation d'accompagnement de la délégation « Nous Aussi » 2024.
- >> Formation aux personnes accompagnées sur les CSE, CSSCT, CVS. 2025-2028
- >> Organisation pour les personnes en situation de handicap ségeant au CA. 2026

ÉVALUATION **AXE 4**

- >> Information des familles sur le nombre de rencontres chaque année. 2024
- >> Une conférence sur chaque année. 2025
- >> Enquête auprès des familles pour recueillir les ressentis autour de la démarche d'autodétermination. 2026
- >> Une rencontre avec confrontation entre réalité et vérité avec les parlementaires et les autorités de tarification chaque année. Etat d'évolution. 2026
- >> Mise en place d'une évaluation annuelle menée par les commissions qualité et éthique sur la démarche. 2025



CONTRIBUTION PAR L'INNOVATION

DIAGNOSTIC :

Si l'objet de l'association est de pouvoir accompagner l'expression du besoin de la personne fragilisée ou vulnérable, y compris de son parent ou de l'aidant, sa logique va être de construire une nouvelle réponse associative.

L'association doit alors s'inscrire dans une logique d'innovation.

Notre Société évolue dans un environnement qui change, l'apparition de nouvelles technologies, de nouveaux équipements nous engage dans une métamorphose plutôt qu'une révolution.

Accompagne-t-on ou subit-on cette métamorphose?

Il faut souligner la particularité du contexte local, département rural, perte de population, ou encore désert de médecins spécialistes qui intensifient les difficultés des personnes vulnérables d'accès à la citoyenneté. Il nous faut donc faire preuve d'innovation.

Les logiques de structures apprenantes contribuent également à un plus grand nombre d'élèves en situation de handicap de pouvoir accéder à une qualification grâce à des pédagogies adaptées et singularisées.

L'Association, en affirmant sa participation à l'innovation exprime sa volonté de pouvoir d'être acteur de développement local à l'échelle du département, mais aussi contributrice d'une société qui évolue. La vie en groupe c'est la capacité de chacun des acteurs de prendre part à l'humanisation de la société, y compris ceux issus de la périphérie.

Plan d'actions :

AXE 1 : INNOVATION DANS L'ORGANISATION DE LA RÉPONSE

Dans cette nouvelle approche, où il s'agit d'évoquer une métamorphose plutôt qu'une révolution, il s'agit d'apprendre à manager l'incontournable et de faire le deuil des logiques de planification. Nous devons acquérir une capacité à nous adapter à l'inédit, faire sans comprendre et abandonner la prévision.

La position du manager évolue, il doit entrer dans la « prospective » (Pierre GIORGINI), il agit en ajustement permanent et favorise la densité des liens. C'est bien dans la capacité à composer en collectif que nos organisations seront en capacité de pouvoir agir au sein de la métamorphose sociétale que nous vivons.

La société est marquée par l'accélération de la transformation et crée une instabilité permanente. L'homme est capable de produire des nouvelles représentations et par conséquent de construire une vie en adéquation.

« Ce n'est pas la nature qui dit ce que nous sommes, c'est ce que nous sommes qui dit ce qui est de notre nature ».

Manager devient alors un geste de relation dans un système organisé qui va constituer un collectif de travail vis-à-vis d'objectifs de la structure dans un écosystème. Il faut accepter la contradiction, l'émergence, l'inconnu. Le management s'inscrit alors tout naturellement dans une logique de lien et d'adresse réciproques.

L'organisation en secteur dit permettre de sortir d'une logique de gestion, de plan pour entrer dans un champ plus ouvert priorisant le droit commun, qui favorise l'écoute et l'échange, afin de construire pour la personne en situation de handicap, une réponse à sa demande.

AXE 2 : INNOVATION DANS LE MAINTIEN À DOMICILE

Dans le cadre du maintien à domicile, le développement par le biais des nouvelles technologies des dispositifs facilitant la vie quotidienne peut éviter l'accueil en établissement. Ces moyens peuvent permettre d'étendre leur champ au-delà du handicap. IDEA'S Lab expérimente dans une logique de recherche développement - avec en qualité d'experts - les personnes en situation de handicap.

Cette nouvelle approche qui positionne la personne en situation de fragilité en qualité d'expert, permet de sortir d'une logique de sachant, pour privilégier l'expertise de l'usage. Par conséquent, nous sollicitons l'entreprise pour des adaptations de leurs réponses aux besoins des personnes. Nous privilégions alors le passage de la réponse singulière vers une recherche aboutissant à une proposition pour un collectif.

Cette approche nécessite la mise en place du modèle économique, qui va à la fois être au service des personnes et de l'entrepreneur tout en évitant d'instrumentaliser les usagers. Notre action a été accompagnée dans un premier temps par l'appel à projet national « territoire d'innovation » porté par le dispositif E-Meuse Santé (axe 4.1), mais doit maintenant s'équilibrer dans cet accompagnement.

Notre travail auprès des personnes fragiles, tant qu'auprès des personnes en situation de handicap et des personnes qui avancent en âge et en perte d'autonomie, a permis de tisser des liens avec des établissements de formation. Mais pas que ! Egalement avec des professionnels tels que les ergothérapeutes ou les domoticiens. Cette expérience ouvre le champ de l'adaptation des pratiques de professionnels au développement ou à l'émergence de nouveaux équipements pour le mieux-être des personnes. Lien de formation avec les établissements scolaires et les professionnels de demain.

AXE 3 : INNOVATION DANS L'ACCÈS AUX SOINS

Il s'agit de trouver des moyens facilitant l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, toujours en recherchant la réponse adaptée à la demande.

Dans le cadre de la santé en participant au montage d'opérations innovantes en direction des publics vulnérables afin de leur permettre l'accès au droit de se faire soigner. La mise en commun des moyens de chacun peut garantir une qualité de soins au plus grand nombre sans oublier les plus fragiles. Le développement de la télé consultation et télé expertise « omni doc » dans les établissements a permis de privilégier l'accès aux soins en proximité mais aussi d'éviter des déplacements ou des attentes pour certaines analyses.

La logique du développement des nouvelles technologies doit être organisée dans l'idée de l'accompagnement, plus acteur que spectateur. Nous recherchons à humaniser plutôt que déshumaniser. Les nouvelles technologies doivent nous permettre de conserver la possibilité de maintenir des relations en dégageant du temps par le relais de celles-ci sur des tâches périphériques à la fonction.

AXE 4 : INNOVATION DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ADAPEI de la Meuse s'inscrit en sa qualité d'acteur du territoire mais aussi comme acteur économique, impliqué dans une logique de développement durable et de diminution de l'émission de gaz carbonique. Elle développe en partenariat avec la CAPH (association gestionnaire des sites occupés par l'ADAPEI de la Meuse) une politique d'amélioration du confort thermique ainsi qu'une diminution des énergies fossiles et de sa consommation énergétique en générale. Elle s'intéresse également au développement de solutions alternatives telles que l'agri voltaïque.

Dans le cadre du développement du territoire, l'ADAPEI de la Meuse assure, en partenariat avec d'autres acteurs territoriaux et de l'économie sociale et solidaire, l'accompagnement d'un dispositif de traitement de l'eau usée végétalisée. Il s'agit de pouvoir utiliser les végétaux dans le cadre du traitement de l'eau.

Au-delà du traitement, il est envisagé de développer une filière autour de l'ortie, qui peut intéresser à la fois le secteur de la fibre, de la nourriture animale ou encore humaine sans oublier le secteur agricole avec des biostimulants, la cosmétique ou la pharmacologie. Naturellement, il s'agit de faire acquérir de nouvelles compétences aux personnes en situation de handicap et de les faire participer au développement du territoire et d'améliorer son attractivité.

Nous envisageons également d'étudier d'autres champs comme le recyclage des bouchons de liège.

AXE 5 : INNOVATION DANS LES MÉTHODES D'APPRENTISSAGE

Se servir des ressources du spécialisé pour apporter des compétences au secteur ordinaire.

Le développement de dispositif de formation adaptée pour permettre l'accès à la qualification et à l'emploi va au-delà de la logique d'accès au milieu ordinaire de la personne en situation de handicap. Elle contribue en effet à adapter des modes d'accompagnement à d'autres publics vulnérables et participe au développement économique.

Le secteur spécialisé a démontré sa capacité à permettre l'accès à l'emploi à des publics inaptes (ESAT) ou à des personnes avec des parcours scolaires difficiles ou qui avaient rompus très tôt avec la scolarité. En proposant des modèles différents et adaptés d'accès aux compétences, des personnes ont pu accéder à des emplois.

Les entreprises connaissent des difficultés de recrutement important, avec des secteurs fortement touchés par la pénurie de main d'œuvre.

Nous souhaitons proposer une organisation qui va donner la possibilité au secteur spécialisé de répondre aux besoins des entreprises meusiennes.

>> En proposant des modèles de pédagogie adaptée avec des professionnels développant des outils en direction des personnes avec des difficultés d'apprentissage ou des comportements inappropriés ;

>> Proposer un ensemble de postulats issu du secteur spécialisé ;

Il s'agit d'ouvrir les portes d'une offre à des profils atypiques ou/et en difficulté d'apprentissage



ÉVALUATION AXE 1

- >> Mise en place d'une nouvelle organisation 2028.
- >> Livrable sur la mise en place de la nouvelle organisation. 2028

ÉVALUATION AXE 3

- >> Ouverture d'un cabinet dentaire 2024.
- >> Création d'un dispositif ambulatoire dentaire 2027

ÉVALUATION AXE 5

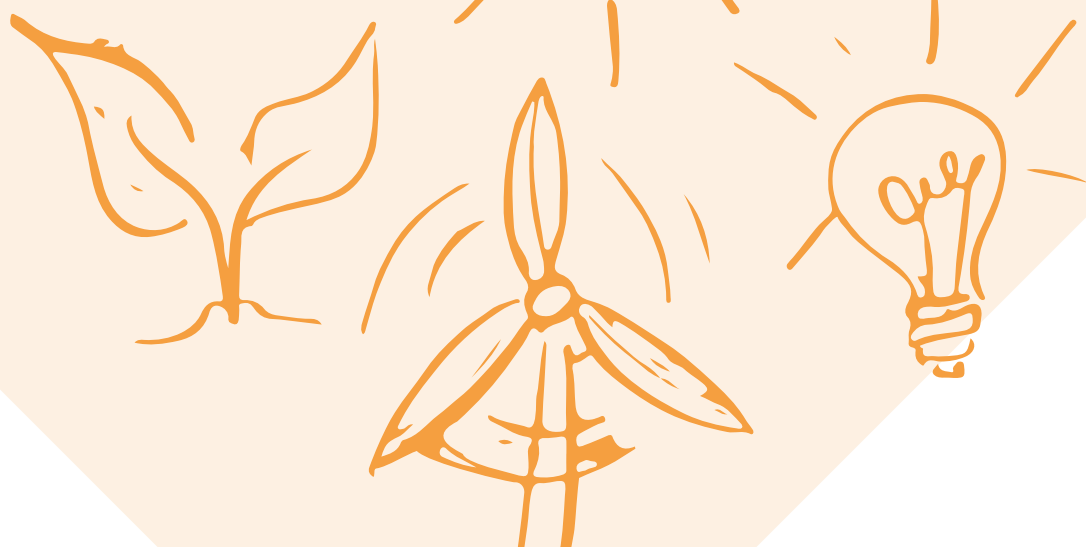
- >> École de l'inclusion. 2027
- >> Construire un modèle organisationnel et pédagogique pour accompagner les élèves en situation de handicap au sein des établissements scolaires ordinaires. 2028
- >> École externalisée pour enfant polyhandicapé. 2025

ÉVALUATION AXE 2

- >> Ouverture d'un tiers lieu sur Bar-le-Duc. 2026
- >> Trouver un modèle économique pour Idea's Lab. 2025.
- >> Mention complémentaire au diplôme intégrant la connaissance des nouvelles technologies.

ÉVALUATION AXE 4

- >> Plan d'investissement pour la réduction des consommations d'énergie 2024
- >> Création d'une société coopérative pour HOLOSITECH. 2028





ÉVOLUTION DE L'OFFRE

DIAGNOSTIC.

L'association, en optant pour le principe de favoriser l'autodétermination et le pouvoir d'agir, demande à soutenir les compétences utiles à l'autonomie dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, à construire des projets pragmatiques adaptés à la personne et non aux organisations. De ce fait, il s'agit d'agir sur les offres en direction des personnes en situation de handicap. Pour cela, il nous faut :

>> Faire évoluer à partir des besoins et attentes des personnes, capacité et participation.

>> Déceler les éventuelles ruptures de parcours, besoins spécifiques et besoins complexes.

>> Inclusion vie en milieu ordinaire lorsque cela est possible et conforme aux attentes de la personne.

>> Consolidation de l'organisation territoriale pour faire évoluer l'offre.

Le droit commun doit être privilégié, et priorisé ; l'appui du secteur spécialisé venant étayer le projet de la personne. Dans ces conditions, il est impératif de faire évoluer l'offre spécialisée, mais aussi les postures professionnelles, l'environnement et les gestionnaires.

Comment partir du singulier pour aller vers l'intérêt commun. Le temps de l'institution n'est pas le même que le temps des personnes. Bien que les institutions cherchent à évoluer en permanence elles demeurent inadaptées. En effet, le cadre réglementaire, l'évolution de la réglementation, ne sont pas dans le même temps que la demande de la personne. Les personnes en situation de handicap doivent lutter en permanence pour faire valoir leurs droits, c'est-à-dire faire reconnaître la légitimité du citoyen à réclamer un cadre adapté à l'exercice de sa citoyenneté sans l'entrave lié à son handicap. De ce fait, il s'agit de construire des réponses pour faire valoir des revendications dans l'objectif de les articuler avec les partenaires institutionnels. Il nous faut donc construire avec les institutions : en utilisant la capacité d'agilité de notre association dans l'innovation, l'expérimentation, pour ensuite tenter de converger ensemble sur le cadre de l'évolution de l'offre.

Le travail sur l'autodétermination des individus entraîne nécessairement le passage d'une requête individuelle à une demande collective et par conséquent au développement d'une participation citoyenne.

« La transformation de l'offre va au-delà d'une simple logique organisationnelle. Elle engage ensemble les acteurs d'un territoire dans une logique populationnelle partagée, pour adapter l'environnement et garantir l'effectivité des droits des personnes. »



AXE 1 : ÉVOLUTION OFFRE SPÉCIALISÉE

La notion de « transformation de l'offre » émerge aux alentours des années 2000. Parmi d'autres textes et travaux, le rapport Vachey-Jeannet de 2012 l'évoque sans pour autant la définir. C'est le décret de 2017 qui la détermine : *« De manière opérationnelle, on entend par la transformation de l'offre toute action visant à la rendre plus inclusive, plus souple et plus adaptée à la prise en compte des situations individuelles, notamment complexes dans un objectif de fluidification des parcours. Cela passe à la fois par la création de nouveaux dispositifs, par la diversification des modes de fonctionnement des ESMS existants et par le renforcement qualitatif des accompagnements proposés. »*

À la sortie de la Conférence Nationale du Handicap en Avril 2023, le Président de la République a annoncé un plan massif de 50 000 nouvelles solutions à horizon 2030. Ce plan appelle des modalités nouvelles et reposent sur des grands principes :

- >> Approche transversale du développement de solutions au sein d'une stratégie régionale de transformation de l'offre, destinée à prendre en considération la diversité des besoins et en amplifiant des modes d'accompagnement plus modulaires, individualisés, en proximité des lieux de vie, dans une logique de plateformes de services coordonnés avec la personne ;
- >> Une déconcentration forte de la planification en prenant en compte la diversité des territoires ;
- >> Un pilotage régional associant les élus, les représentants des personnes comme des professionnels ;
- >> Un accompagnement renforcé des organismes gestionnaires par la mobilisation de ressources nouvelles.



En menant une réflexion de cette nature - intention à laquelle nous adhérons - c'est de ne laisser personne sans réponse à sa demande dans le cadre d'une amplification de l'évolution de l'offre d'accompagnement. La logique de plateforme est construite dans une cohérence d'associer droit commun et droit spécialisé. Les dispositifs spécialisés dans un souci d'étayer le droit commun ou de substituer à partir de la demande la personne doivent également répondre à des besoins spécifiques ou complexes.

La logique de plateforme doit être accompagnée par un fonctionnement en dispositif intégré qui permet aux établissements et services de changer les modalités d'accompagnement avec souplesse pour fluidifier les parcours des enfants, des adolescents et des adultes.

Nous souhaitons, en accompagnement de l'évolution de l'offre, apporter des propositions nouvelles ou adaptées au public, comme la mise en place d'une Ecole de la Vie Autonome, afin de permettre aux personnes les plus dépendantes d'accéder à un habitat autonome, ou encore autoriser l'accès protégé à la propriété dans un environnement accompagné.

AXE 2 : POSTURES PROFESSIONNELLES

L'enjeu, dans le cadre de l'évolution de l'offre, est de sécuriser les parcours quel que soit le lieu de vie choisi et surtout de garantir à chaque personne un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de sa demande, tout en développant son accès concret aux apprentissages, à la formation, l'emploi, à la santé, au logement et à toutes activités comme la pratique du sport adapté favorisant sa pleine participation à la vie sociale.

Le virage attendu en premier lieu par les personnes en situation de handicap, mais aussi à moindre mesure par les familles et les aidants, ne peut se faire que si nous accompagnons les structures et les professionnels.



Dans un premier temps, il apparaît nécessaire de construire une organisation qui permette une adaptation en lien avec le milieu ordinaire. Nous allons abandonner la logique de pôle qui est construite dans une approche gestionnaire d'établissements et de services spécialisés pour agir en secteur avec deux axes :

- >> Construire à partir du secteur ordinaire ;
- >> Adapter l'offre à la demande.

Nous avons conscience que l'accélération sociale oblige toutes les organisations, y compris la nôtre, à s'adapter et par conséquent il nous faut oublier la logique de planification pour souscrire à celle de l'adaptation à partir de la contribution. Dans un souci de pouvoir faciliter à la fois la contribution et l'agilité, nous allons développer une logique de construction d'expertise au sein de notre association. La volonté est de pouvoir organiser l'échange et la controverse afin de construire une réponse à la demande. Le manager ne se situe plus en instance décisionnelle supérieure mais bien en co-constructeur pour ensuite prendre la décision la plus éclairée.

Cet élément va se reproduire dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. L'accompagnateur ne se positionne pas en « sachant » garantissant ce qui est bon pour la personne, mais bien en situation du porté à connaissance du champ des possibilités. Il faudra agir dans le cadre de l'évolution des postures professionnelles, et s'adapter à la demande implique de se positionner en accompagnement du projet - et non plus de la personne - et d'agir en mode « réponses » plus que de « places ». Les managers devront également harmoniser leurs savoir-faire/savoir-être pour permettre aux professionnels d'exercer leur pouvoir d'agir, mais aussi permettre à l'environnement de s'adapter à cette évolution.

AXE 3 : ENVIRONNEMENT

Lorsqu'il s'agit de prendre en compte l'évolution de l'offre en privilégiant le principe d'autodétermination, il nous faut prendre en considération l'environnement, avec en premier lieu, la famille ou l'aidant qui devra être accompagné par cette prise en compte de la demande. Nous avons conscience de la difficulté des parents et/ou des aidants de personnes en situation de handicap de pouvoir considérer la demande de leurs enfants. Celle-ci peut être différente ou à l'opposé de ce que ceux-ci projettent ; elle peut aussi interroger sur les capacités ou les compétences à réaliser le projet. Nous nous interrogerons sur la possibilité à accepter et faire accepter la non réussite, ou le risque de démobilité lorsque le but ne sera pas atteint.

Tout cela, fera partie du vivre et du construire ensemble. Nous sommes persuadés qu'un mouvement parental a su faire évoluer la vision du handicap, engageons-nous maintenant pour que nos enfants puissent avoir le droit de s'engager, de rêver, de se projeter et d'envisager un avenir qui est le leur et non envisagé par un parent, un professionnel ou encore une institution !

Fort de cette démarche, il faudra faire avancer les institutions, car travailler sur les réponses c'est abandonner les logiques de places. Il faut privilégier les moyens à disposition pour apporter des réponses aux demandes des personnes en situation de handicap, et cela quels que soient leur âge, leur niveau d'autonomie. Il faut autoriser/encourager la personne en situation de handicap à faire valoir ses droits comme tout citoyen. Dans cette logique, nous avons conscience qu'une adhésion de l'ensemble des partenaires - y compris ceux du droit commun - est indispensable. Cette nécessité va nous obliger à concevoir un autre mode d'organisation non plus centré sur la gestion des établissements et services, mais bien dans une logique plus globale en secteur.

**« VALORISEZ VOS ADVERSAIRES,
VOTRE LUTTE SE FERA POLITIQUE ».**





AXE 4 : L'ASSOCIATION

Dans le cadre d'une évolution de l'offre, et dans la logique de la prise en compte des personnes en situation de handicap, nous devons questionner le modèle associatif. Notre association est issue d'un mouvement parental d'après-guerre militant dans un premier temps pour l'ouverture d'établissements et de services pour accueillir leurs enfants. De ce premier temps et au gré des ouvertures, l'association est devenue gestionnaire, et ses membres ont dû et pu prouver leurs compétences en ce domaine. Les évolutions réglementaires, les rapports, les conventions mais surtout le besoin exprimé des personnes de pouvoir décider, nous ont amené à envisager un nouveau temps, celui des personnes.

Pour mesurer les besoins et attentes des publics, nous prônons l'appui à la demande, avec une répercussion aussi au niveau de la gouvernance associative. Nous avons fait évoluer nos statuts pour permettre l'accueil d'un représentant à titre consultatif de la délégation « Nous Aussi », nous avons également trois personnes en situation de handicap qui sont venues rejoindre notre conseil d'administration à titre personnel.

L'ensemble de ces évolutions nous a demandé d'adapter les supports d'aide à la décision (rapports, délibérations, projets ...) que nous proposons progressivement en facile à lire et à comprendre (FALC). Nous avons également mis en place un soutien humain avec un professionnel pour travailler en amont, et pendant les conseils d'administration.

Nous souhaitons continuer à intégrer les personnes en situation de handicap à nos décisions et à notre politique, nous allons réfléchir à un dispositif intégré dans le but d'activer des dynamiques collaboratives. Nous souhaitons répondre sur les cinq ans de ce projet associatif à la question de la participation et la contribution des personnes en situation de handicap à la prise de décision, à la déclinaison, à l'évaluation, ainsi qu'à l'évolution de notre politique.

Le système de gouvernance devra être adapté, tout comme notre démarche qui partait d'une logique organisationnelle construite autour de la gestion des établissements et services afin de construire une organisation à partir de la demande et de la contribution des personnes accompagnées.

ÉVALUATION **AXE 1**

- >> DIME pour 2026
- >> Plateforme travail pour 2027
- >> École de la vie autonome 2028

ÉVALUATION **AXE 3**

- >> Parution d'un biannuel pour informer de l'évolution. 2025
- >> Convention avec France Service pour information des personnes en situation de handicap. 2027
- Document en FALC sur la lisibilité de la démarche en situation de handicap et campagne de sensibilisation. 2026

ÉVALUATION **AXE 2**

- >> Intégrer dans la démarche qualité des critères d'évaluation liés à l'évolution des pratiques professionnelles en concomitance avec la commission qualité. 2025
- >> Un séminaire interactif professionnel/association annuel pour pouvoir échanger sur l'évolution de l'offre à partir des expériences de chacun. 2025

ÉVALUATION **AXE 4**

- >> Lettre d'information newsletter sur la démarche trimestrielle en direction des adhérents et donateurs. 2025
- >> Programme de communication par médias. 2025
- >> Organiser un colloque sur l'évolution de l'association et la participation des personnes accompagnées. 2027





GLOSSAIRE

ENFANCE :

AED : Action Éducative à Domicile

AEMO : Action Éducative en Milieu Ouvert

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CMPP : Centre Médico-Psychologique Précoce

DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico Éducatif

DIME : Dispositif IME

DITEP : Dispositif ITEP

IEM : Institut d'Éducation Motrice

IME : Institut Médico-Éducatif

ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

HABITAT :

EAM : Établissement d'Accueil Médicalisé

EANM : Établissement d'Accueil Non Médicalisé

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SAD : Service Autonomie à Domicile

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social des Adultes Handicapés

SPASAD : Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile

SANITAIRE, LIBÉRAL, PARCOURS COMPLEXES :

CLS : Contrat Local de Santé

CNRHR : Centres Nationaux de Ressources Handicaps Rares

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination

GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

USLD : Unité de Soins de Longue Durée

TRAVAIL :

AI : Association Intermédiaire

ACI : Ateliers et Chantiers d'Insertion

DESAT : Dispositif Esat

EA : Entreprise Adaptée

EI : Entreprise d'insertion

ESAT : Établissement ou Service d'Aide par le Travail

EVI : Entreprise de Travail Temporaire d'insertion

EITI : Entreprise d'insertion par le Travail indépendant

GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification

FONCTIONS SUPPORT :

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

EPRD : E t a t Prévisionnel des Recettes et des Dépenses

ERRD : E t a t Réalisé des Recettes et des Dépenses

PPI : Plan Pluri-annuel d'investissement

SDSI : Schéma Directeur des Systèmes d'Information

SERAFIN : Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des Financements au parcours des personnes handicapées

SMQ : Système de Management de la Qualité

ACTION PUBLIQUE :

ADF : Assemblée des Départements de France

ANAP : Agence Nationale d'Appui à la Performance

ARS : Agence Régionale de Santé

CNH : Conférence Nationale du Handicap

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

DREETS : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

HAS : Haute Autorité de Santé

HPST : Hôpital Patient Santé Territoire

PRS : Projet Régional de Santé

SNS : Stratégie Nationale de Santé

SRS : Schéma Régional de Santé



**“ PAS COMME LES AUTRES
MAIS AVEC LES AUTRES ”**